

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

votants : 27

OBJET :

**ACQUISITION DE
BIENS ET DROITS
IMMOBILIERS - 24
RUE DE BEC'HAM À
L'AIGLE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-26

L'an deux mil vingt-trois,
le : **Lundi 20 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2023.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly
VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, M. Pascal
SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Charlène RENARD, M. Serge
DELAVALLEE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL,
M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GEUGNON, Mme Marie-José MARTIN qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir
à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir
à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné
pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Lucie CLOUARD qui a
donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE, Mme Alexandra BRACQUE
qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Stéphane
CLOUET et M. Gérard LATINIER,

Madame Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a été nommée Secrétaire
de Séance.

Monsieur et Madame Christian PARMENTIER sont propriétaires
d'un bien immobilier dépendant de la galerie marchande située
à L'Aigle, 24 rue de Bec'Ham, l'ensemble cadastré section AK
n°785 pour une contenance de 8a 12ca.

Monsieur et Madame PARMENTIER donnent leur accord pour
que la commune acquière le lot numéro 38 au deuxième étage
qui correspond à une réserve non occupée d'environ 16,9 m².

Il est rappelé que la Ville de L'Aigle a fait l'acquisition, au fur et à
mesure des opportunités, des biens et droits immobiliers à
vendre dépendant de cet immeuble afin de réaménager à terme
l'actuelle galerie marchande et de mettre en œuvre une
politique de développement du commerce de proximité. Le lot
qu'il est proposé d'acquérir est le dernier restant à acheter par
la commune.

Le prix de vente est de 1 €, la commune prendra en charge les éventuels diagnostics à réaliser avant cette vente et habituellement supportés par le vendeur ainsi que la totalité des frais de l'acte notarié.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***DÉCIDE D'ACQUÉRIR au prix de 1 €, frais d'acte notarié non compris, le lot n°38, propriété de Monsieur et Madame Parmentier, de l'ensemble cadastré AK n°785 situé 24 rue de Bec'Ham à L'Aigle ;***
- ***CHARGE Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires pour finaliser cette acquisition ;***
- ***CONFIE la rédaction de l'acte de vente à l'Office Notarial de L'Aigle.***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE